

**Réunion de la commission Milieux naturels n°9
du 20 mars 2014
à Avelin**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 9 h 30.

Ouverture

Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE, accueille les participants à la neuvième réunion de la commission Milieux Naturels.

Claude Chardonnet, animatrice, C&S Conseils, demande aux participants de la commission s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Vincent Leveve, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord, demande de modifier le compte-rendu de son intervention, page 5, par : « *il lui semble difficile de distinguer l'impact de la ligne de celui de la tranchée* »¹.

Claude Chardonnet prend note de cette remarque. Elle présente l'ordre du jour de la commission.

Propositions issues des ateliers locaux :
synthèse des avis sur la proposition de passage à travers la forêt de Phalempin

Jean-Louis Carlier présente les avis et les propositions issus de différents ateliers locaux. Leurs travaux sur les fuseaux potentiels sont terminés. Le travail de proximité avec les populations concernées devrait se poursuivre après la validation du fuseau de moindre impact pour rechercher un tracé.

1) Les participants de l'atelier Arrageois ont exprimé leur préférence pour le fuseau Est, situé le long de la ligne TGV, avec le pylône Equilibre.

RTE a échangé avec RFF et GRT Gaz à propos de ce fuseau :

- RFF survole régulièrement la ligne TGV par hélicoptère, en particulier après de fortes pluies notamment pour surveiller les risques d'éboulement. Ces survols ont lieu au-dessus des délaissés où RTE envisageait d'implanter les pylônes. Il n'est donc pas possible d'implanter les pylônes dans ces délaissés. La ligne devra donc s'éloigner de 70 mètres de la ligne TGV.

¹ Cf. Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014.

- GRT Gaz gère des conduites très haute pression situées à proximité de la ligne TGV. Ils sont incompatibles avec les courants électriques induits au risque de causer des fuites dans la conduite de gaz.

Pour ces raisons, RTE poursuit la concertation avec RFF et GRT Gaz afin d'identifier l'implantation idéale. Les maisons les plus proches de la ligne devraient être situées à 160 ou 170 mètres.

2) L'atelier de Moncheaux demande de s'écarter au maximum des habitations situées à l'entrée de la commune, dans l'idéal, à travers le Bois Langlart et le Golf. Parce que le golf est un milieu naturel sensible et représente une activité économique, que le bois Langlart est un bois classé et que cette proposition conduirait à s'approcher du Château Bellincamp, du Château Saint-Pierre et de quelques habitations, RTE propose plutôt de suivre la lisière du bois. Cela permettra de placer la ligne à 100 ou 120 mètres des habitations les plus proches.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), demande si une réunion sera organisée avec la mairie de Moncheaux.

Jean-Louis Carlier indique qu'une rencontre devrait être programmée après les élections de mars 2014, avec le nouveau conseil municipal. Puis, après la validation du fuseau de moindre impact, une réunion pourrait être organisée avec tous les riverains.

3) Un membre de l'atelier Pévèle, représentant des habitants de l'Attargette et de l'Offrande, a proposé une solution alternative le 16 janvier 2014². Il suggère que la ligne traverse la forêt de Phalempin par la rue de la Cheminée, la route de la Drève et le Bois des Cinq Tailles pour rejoindre ensuite le fuseau Ouest 1/Ouest 2 (tronçon commun).

Depuis, RTE a sollicité les acteurs concernés et attend leurs avis officiels :

- Le maire de la Neuville : il comprend les préoccupations des habitants mais demande d'éviter un passage par la forêt de Phalempin ;
- La DDTM (compétente en matière de zones humides), relancée le 19 mars 2014 ;
- La DREAL Nord – Pas-de-Calais ;
- L'ONF (gestionnaire de la forêt de Phalempin) ;
- Le Conseil Général du Nord, en charge du document d'objectifs de la Zone de protection spéciale.

Christophe Hildebrand, ingénieur écologue à la direction de l'environnement du Conseil Général du Nord, signale que le Conseil Général a aussi été sollicité par courrier par Monsieur Doby, à l'origine de la proposition. Il indique avoir transmis un avis technique au président du Conseil général et attendre une réponse officielle de sa part.

Jean-Louis Carlier ajoute avoir rencontré le directeur de l'ONF. Celui-ci rédige en ce moment un avis, probablement défavorable, car il s'agit d'un site boisé classé, concerné par un plan de gestion sous autorité du ministre. La proposition aurait un impact direct sur la gestion du site, sur l'activité forestière, voire sur l'activité de l'ONF.

Pour installer la ligne dans la zone Natura 2000, une étude d'incidence devrait être transmise au Ministère de l'Ecologie et à la Commission Européenne. Le service juridique de RTE prépare une note d'analyse à cet égard.

Selon ces différents acteurs institutionnels, le juge administratif pourrait remettre en cause un tel choix alors que d'autres solutions permettent de limiter les proximités avec les habitants sans autant impacter les milieux naturels.

² Cf. [Compte-rendu de l'atelier local Pévèle du 16 janvier 2014.](#)

Une synthèse des avis à ce sujet devrait être réalisée avant la réunion d'Inter-Commissions du 28 avril 2014.

Bernard Féry, en tant que garant de la concertation, rappelle que la concertation en cours a permis de dégager un certain nombre de possibilités de fuseaux :

- soit à partir des premiers travaux consécutifs au choix du corridor Est en ILC du 10 juin 2013 ;
- soit dans différents Ateliers examinant les convergences vers des solutions les mieux adaptées (Atelier de l'Arrageois pour une option nord en ligne droite ; Atelier de la Pévèle pour une suggestion de passage à partir de l'Attargette et traversant la Forêt de Phalempin).

Sur proposition du maître d'ouvrage, la Commission Milieux naturels et la Commission Paysages se sont naturellement saisies de ces solutions nouvelles pour les soumettre à leur première expertise.

S'agissant de cette suggestion de passage à partir de l'Attargette et traversant la Forêt de Phalempin, il faut noter le travail de pré-étude relativement important réalisé par des membres de l'Atelier de la Pévèle et aussi les échanges constructifs auxquels elle a donné lieu lors de la 3ème et de la 4ème réunion de cet Atelier. Le maître d'ouvrage a déclaré pour sa part que cette suggestion méritait d'être examinée pour apprécier sa faisabilité et il a engagé immédiatement différentes démarches en ce sens auprès notamment des partenaires publics concernés par cette suggestion.

Lors de la 4ème réunion de l'Atelier de la Pévèle, ont été notés les nombreux avantages qu'elle pourrait apporter, avec aussi deux difficultés : au regard du classement de la Forêt domaniale de Phalempin et au regard de la zone protégée ZPS. La question étant de savoir si ces difficultés sont rédhibitoires.

Observant que cette suggestion est le fruit des travaux de la concertation en cours, le Garant souhaite donc que les démarches officielles engagées auprès des partenaires publics concernés trouvent leur résultat d'ici à la prochaine réunion de l'ILC en juin prochain, de façon à savoir si cette suggestion constitue une alternative de fuseau à part entière et s'ajoute par conséquent aux autres fuseaux déjà inscrits, ce en vue de la détermination du fuseau de moindre impact. Ces démarches auront avantage à clarifier :

- le statut administratif et juridique des sites traversés
- ainsi que les moyens et/ou les conséquences notamment économiques qu'occasionnerait cette suggestion pour le passage éventuel de la nouvelle ligne THT à cet endroit.

A ce titre, le Garant, si les parties le souhaitent, pourra participer aux travaux ou rencontres susceptibles de faire la lumière sur ces questions.

Pour solliciter les acteurs, il demande de respecter les actions entreprises par le maître d'ouvrage, RTE, qui s'est engagé à rencontrer les instances publiques concernées.

Christophe Hildebrand indique que le contenu de la note qu'il a présentée au président du Conseil Général n'est pas favorable à cette proposition. Il considère que l'écologie et les milieux naturels sont toujours présentés en « dernière roue du carrosse » par rapport à d'autres enjeux.

Patrick Doby, habitant d'Attiches, s'est renseigné sur les milieux naturels et sur la méthode d'analyse de RTE et celle du Conseil Général en charge de la gestion du Bois de Phalempin, afin de comprendre les problèmes soulevés par sa proposition. Puisqu'elle impactait la commune de La Neuville, il s'est permis de présenter son dossier au maire.

Il ajoute que des coupes et des débardages ont été réalisés dans le bois par les Eaux et Forêts. Il doute de la prise en compte de la préservation de la faune dans cette opération.

En suivant sa proposition, il considère qu'il est possible d'y implanter la ligne sans couper d'arbres, en utilisant les voies de débardage et les endroits non plantés.

Selon lui, la santé des personnes devrait être considérée comme un enjeu prioritaire.

Christophe Hildebrand demande si Monsieur Doby tient compte seulement des impacts sur la forêt de Phalempin ou aussi sur les bassins des Cinq tailles.

Patrick Doby répond qu'il prend en considération les impacts jusqu'aux bassins. Il ajoute que ce n'est pas le premier site Natura 2000 traversé par des lignes électriques. Il estime que le fuseau Pévèle Ouest 1 reste proche du site Natura 2000 du Bois des Cinq Tailles et de la Marque. Si ce fuseau n'était pas envisageable, il faudrait enfouir la ligne.

Christophe Hildebrand rappelle que RTE a présenté à plusieurs reprises les difficultés voire l'impossibilité d'enfouir les lignes 400 000 volts.

Jérôme Hochart, DDTM Pas-de-Calais, précise que les forêts domaniales sont gérées par un plan de gestion durable, défini par le code forestier et validé par arrêté ministériel. Il intègre les enjeux économiques, écologiques et sociétaux des forêts. Les coupes d'arbres dépendent d'un programme de gestion assurant l'équilibre général de la forêt en tenant compte du cycle sylvicole. Couper des arbres aujourd'hui n'empêche pas que le peuplement se reconstitue. Les coupes ne sont pas définitives contrairement à un défrichement qui implique de ne pas maintenir la vocation sylvicole des parcelles.

Installer une ligne dans le bois impacterait l'aménagement général de la forêt et créerait des déséquilibres économiques et biologiques.

Patrick Doby estime qu'un passage de la ligne par ces parcelles déboisées et des prés, notamment aux Neuf Prés, limiterait les coupes. A d'autres endroits, les arbres récemment plantés n'atteindront pas la hauteur des câbles avant plusieurs années.

Claude Chardonnet suggère que les avis du Conseil Général et de la DDTM puissent inclure des réponses précises aux arguments de Monsieur Doby, pour tenir compte aussi, de la demande du garant.

Patrick Doby précise qu'il s'agit d'une proposition de tracé théorique pouvant être modifiée pour tenir compte des contraintes techniques et environnementales.

Christophe Hildebrand confirme les propos de Monsieur Hochart selon lesquels la proposition est fondée sur une vision instantanée de la forêt. L'aménagement forestier, en fonction d'un plan de gestion conçu par l'ONF, est validé par le ministère et conçu dans les règles de l'art. C'est-à-dire qu'il prend en compte l'écologie, la période de débardage (en automne et hiver) pour impacter le moins possible la faune et la flore. Le Conseil Général gère les espaces naturels tels que les zones Natura 2000 en suivant les mêmes principes.

Cette zone est un espace boisé classé, notamment au regard du Plan local d'urbanisme ; elle est donc destinée à rester boisée. Réaliser une tranchée détruirait définitivement la forêt à trente mètres de part et d'autre de la ligne. Des compensations seront nécessaires : a minima quatre arbres devront être plantés pour un arbre coupé.

Par ailleurs, il est inenvisageable de planter ces arbres dans une zone d'expansion de crues alors que les zones humides ouvertes sont très en déclin à l'échelle européenne. Dans ce cas, d'importantes compensations devront être réalisées sur des parcelles agricoles.

Vincent Leville, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, rappelle que des fuseaux avaient déjà été ajoutés suite à un atelier et demande jusqu'à quand de nouveaux fuseaux devront être étudiés.

Bernard Féry rappelle qu'il s'agit d'une suggestion à examiner et non d'un fuseau à l'étude, les fuseaux à l'étude étant répertoriés dans une carte de référence.

Vincent Leville rappelle que la suggestion de passage a déjà été examinée par la commission à la réunion précédente³ et n'avait pas été soutenue. Si cette proposition a vocation à devenir un fuseau

³ [Cf. Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014.](#)

à étudier, celle-ci devra être passée au crible de la méthode d'analyse des fuseaux utilisée dans la concertation.

Christophe Hildebrand indique que, si cette proposition est étudiée, elle ne correspondra certainement pas à la solution de moindre impact.

Patrick Doby précise qu'il ne considère pas que sa proposition soit sans impact, mais qu'elle pourrait être de moindre impact.

Christophe Hildebrand signale que le rôle de la Commission Milieux Naturels n'est pas d'évaluer les impacts sur les habitations ou sur la santé, mais les impacts sur les milieux naturels.

Patrick Doby souligne que, d'après des recherches sur internet, les animaux étudiés vivent beaucoup en lisière de forêt et en relation avec la campagne.

Jean-Louis Carlier rappelle que la commission Milieux Naturels se réunit depuis un an pour étudier les impacts de la ligne pendant quatre saisons, en faisant appel à des experts. Il ne s'agit pas, dans cette commission, de concilier la santé et les milieux naturels car les thématiques ont été segmentées en différentes commissions. Il reviendra à l'Inter-commissions de faire la part des choses, le 28 avril 2014.

Il insiste sur la distinction entre proposition ou suggestion de passage et fuseau à l'étude.

Il rappelle que RTE, plutôt que de refuser d'emblée la proposition, a accepté de l'examiner et de consulter les gestionnaires des différents espaces sur les impacts, la réglementation et les plans de gestion concernés.

Cette consultation en cours permettra de décider à la réunion d'Inter-commissions du 28 avril 2014 si la proposition peut ou non être considérée comme un fuseau potentiel à étudier. Le cas échéant, cela impliquerait d'allonger le délai pour choisir un fuseau de moindre impact.

Norah Morton, Association Nature et Vie Thumeries, ajoute que la coupe est faite dans la perspective d'une nouvelle plantation et non pour y faire passer une ligne électrique. Couper pour implanter la ligne conduit à perdre du terrain forestier. Dans le cadre d'un plan de gestion, la forêt coupée aura vocation à être replantée.

Elle indique que, s'agissant d'une commission Milieux Naturels, il est normal que l'environnement soit le seul sujet abordé. Par ailleurs, la santé des personnes, liée à la qualité du cadre de vie, est aussi liée à la préservation des milieux naturels.

Elle félicite Monsieur Doby pour ses recherches et lui demande de faire confiance aux scientifiques car ils bénéficient d'une vision globale de la gestion des milieux naturels.

Dominique Merlin, cabinet d'études environnement, indique qu'à l'origine, ce fuseau n'avait pas été envisagé pour préserver la forêt de Phalempin et le site des Cinq Tailles, très fréquenté par les oiseaux. Elle rappelle qu'une ligne électrique impacte fortement la population avifaune. Il s'agit d'une mesure d'évitement des impacts, au même titre que chercher à s'éloigner des habitations.

Christine Lombard, chargée de concertation, RTE, ajoute que la décision d'écarter cette proposition avait été présentée aux commissions. A l'époque, personne n'avait réagi.

Sophie Grassien, Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais, signale qu'une zone Natura 2000 est encadrée par une directive européenne. Elle rappelle qu'à la réunion précédente⁴, les participants avaient évoqué les impacts écologiques mais aussi économiques de la proposition, car les compensations impacteraient l'activité agricole.

⁴ [Cf. Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014.](#)

Christophe Hildebrand partage les derniers propos. Il ajoute que, s'il est bon de se renseigner par soi-même, cela ne remplace pas des années d'études et d'expérience professionnelle. La ligne n'aura pas beaucoup d'impact sur les animaux qui vivent en lisière, tels que le lièvre ou le chevreuil, mais plutôt sur les oiseaux de la forêt, qui n'ont pas été pris en compte dans l'étude sur les risques de percussion des oiseaux avec la ligne telle qu'elle serait implantée de par la solution de Monsieur Doby. Il rappelle que de nombreux oiseaux vivants et se reproduisant sur le site des Cinq Tailles traversent la ligne de manière incessante et pourraient être très impactés.

Vianney Cappoen, habitant d'Attiches, rappelle que la proposition visait avant tout à éviter le fuseau Ouest 1, à moins de 50 mètres de plusieurs habitations. Il présente des photos prises dans d'autres forêts du Nord traversées par les lignes RTE ainsi que l'article 528 du Code civil.

Cf. Annexe 2 - Présentation de Monsieur Cappoen

Christophe Hildebrand déclare que les éléments évoqués par Monsieur Cappoen ne sont pas incompatibles avec les propos précédents. La finalité de la concertation est de ne pas reproduire ce qui a pu l'être par le passé, tel que le passage d'une ligne électrique au sein d'une forêt, classée Natura 2000 a posteriori.

Christine Lombard indique qu'il s'agit de lignes construites il y a trente à cinquante ans, alors que les zones Natura 2000 n'existaient pas encore. De même, ce n'est pas parce que des habitations ont été construites, a posteriori, sous des lignes électriques, qu'il est possible aujourd'hui de surplomber des habitations.

Vianney Cappoen déclare maintenir son opposition à la proximité d'une ligne aérienne avec des habitations. Parce que la proximité de la ligne avec les milieux naturels n'est pas non plus souhaitable, il estime que l'enfouissement est préférable. Il signale qu'une ligne 400 000 volts a déjà été enterrée à Bouchain.

Jean-Louis Carlier précise qu'il s'agit d'une ligne d'une puissance beaucoup plus faible (500 MW). Cette liaison souterraine est intégralement financée par le producteur à l'origine de la demande de raccordement 400 kV d'un CCG.

Claude Chardonnet rappelle que la question de l'enfouissement a déjà été largement traitée lors de réunions précédentes dans différentes commissions. Elle invite Monsieur Cappoen à prendre connaissance des comptes-rendus des commissions précédentes.

Elle conclut que la suggestion est donc en cours d'examen. Des avis vont être reçus et permettront de conclure sur l'opportunité ou non d'en faire un fuseau supplémentaire. Le cas échéant, la commission Milieux naturels serait de nouveau sollicitée. La réunion d'Inter-commissions du 28 avril 2014 serait chargée d'analyser cette suggestion à l'aune des différentes thématiques : milieux naturels, santé, paysages et agriculture.

Vincent Leville demande quand la commission Milieux Naturels sera appelée à donner son avis sur la suggestion en question.

Jean-Louis Carlier estime que les expressions des participants, pendant la présente commission et lors de la réunion précédente⁵, constituent un avis unanimement défavorable.

Vincent Leville indique qu'au contraire de Fourmies, très boisé, les forêts autour d'Avelin-Gavrelle doivent conserver leur intégrité. Le Nord est le département le moins boisé de France et les lisières sont déjà trop nombreuses.

⁵ Cf. [Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014](#).

Christophe Hildebrand ajoute que le Pic noir, le Pic mar, la Bondrée apivore, l'Autour des palombes sont des espèces de milieu forestier qui risquent de disparaître si les forêts sont fragmentées.

Vianney Cappoen demande ce qu'il en est de la ligne implantée à Pecquencourt.

Jean-Louis Carlier indique qu'il s'agit de la ligne Avelin-Lonny 400 000 volts, construite depuis trente ans. La zone Natura 2000 traversée a été déclarée après la construction de la ligne.

Il propose que RTE réponde à chacun des éléments présentés par Monsieur Cappoen.

Il rappelle que sa proposition semble difficilement faisable, d'un point de vue réglementaire. Le code civil n'est pas le seul code à devoir être respecté : le juge administratif ne tiendra pas compte de l'article 528 du code civil si d'autres solutions permettent d'éloigner la future ligne des habitations.

Conclusions de l'étude sur le risque de percussio

Gaëtan Cavitte, AMBE, présente les résultats de l'étude réalisée sur le risque potentiel d'accidents par percussio par des oiseaux.

Cf. Annexe 3 – Etude avifaune

Il précise que les résultats bruts présentés lors des précédentes commissions correspondaient à ce qu'il avait trouvé. Les résultats corrigés sont obtenus grâce à des coefficients destinés à tenir compte des cadavres non retrouvés (prédation, travaux agricoles, chasse, cadavres tombés loin de la ligne...)

Jean-Louis Carlier indique que le rapport final a été transmis le matin même aux membres de la commission.

Christophe Hildebrand précise que déclarer que les oiseaux locaux s'adaptent mieux à la ligne que les oiseaux migrateurs ne contredit pas l'idée selon laquelle les oiseaux locaux ont beaucoup plus de risques de percuter la ligne. En effet, parce que les oiseaux locaux traversent beaucoup plus souvent la ligne, ils ont plus de risques de percuter la ligne que les oiseaux migrateurs.

Vincent Leville souhaiterait réfléchir à la manière d'utiliser ces informations pour limiter les impacts de la ligne sur les oiseaux.

Gaëtan Cavitte considère que les chiffres de l'étude incitent à installer des balises sur les deux tronçons étudiés. Selon des expériences réalisées depuis de nombreuses années, le balisage permet de réduire considérablement les percussions : environ 100% pour les rapaces et 85 % pour les autres espèces.

Vincent Leville remarque que la mortalité est plus importante au tronçon nord qu'au tronçon sud, probablement du fait de l'attractivité du Bois des Cinq Tailles et de la forêt de Phalempin. Cela confirme l'intérêt de la prise en compte de l'attractivité des habitats dans l'étude de l'impact de la future ligne.

Gaëtan Cavitte précise que cela ne signifie pas que la ligne n'impacte pas les oiseaux dans l'Arrageois.

Patrick Doby demande s'il est possible d'utiliser des pourcentages pour distinguer les oiseaux ordinaires des oiseaux protégés. Il estime en effet que la ligne ne met pas en péril les oiseaux communs.

Gaëtan Cavitte indique que ces calculs sont réalisables mais auraient peu de sens. Il ajoute que le nombre de cadavres d'espèces protégées repérés est indiqué sur une des diapositives.

Christophe Hildebrand note que certaines espèces ordinaires sont toutefois importantes. Par exemple, chacun considère le moineau domestique comme un oiseau commun. Pourtant il deviendra bientôt un oiseau rare, au même titre que les hirondelles.

Patrick Doby estime que, dans cette situation, il faut enfouir la ligne pour éviter les soucis.

Christophe Hildebrand considère que, dans tous les cas, il n'est pas intéressant de séparer les espèces rares et les espèces communes.

Vianney Cappoen rappelle que des millions d'oiseaux migrateurs volent près de la ligne.

Christophe Hildebrand précise que la grande majorité des oiseaux migrateurs passe très haut au-dessus de la ligne. Leur hauteur de vol dépend des conditions météorologiques. Il demande aux participants de faire confiance aux spécialistes de la commission et à la qualité de leurs études.

Patrick Doby demande que l'étude paysagère prenne en compte l'impact visuel des balises.

Jean-Louis Carlier indique qu'il sera demandé à Bruno Rabin d'ajouter des balises avifaunes à ses photomontages. Il félicite l'AMBE pour la qualité de son étude qui sera mise à la disposition des gestionnaires d'espaces pour leurs bases de données.

La recherche du Fuseau de moindre impact (FMI)

Claude Chardonnet rappelle qu'à la précédente réunion de la commission Milieux Naturels⁶, plusieurs personnes avaient signalé l'importance de comparer les fuseaux à l'intérieur de chacun des 3 secteurs.

Jean-Louis Carlier ajoute que cette même méthode sera utilisée pour l'étude d'impact qui sera présentée secteur par secteur.

Daniel Petit présente la méthode de comparaison des fuseaux

Cf. Annexe 4 – Cotation des fuseaux.

Sur la carte de cotation des fuseaux en fonction de l'attractivité des milieux naturels traversés pour les oiseaux

Christophe Hildebrand précise que, sur la carte, le cercle rouge ne prend pas seulement en compte le site des Cinq Tailles, mais aussi la forêt de Phalempin. De la même manière, le cercle bleu prend en compte tout le bocage situé autour de la butte de Mons-en-Pévèle.

Vianney Cappoen signale que les bocages sont plutôt situés au nord-ouest de la butte de Mons-en-Pévèle, à Martinval.

Daniel Petit affirme avoir vérifié que les bocages sont situés dans un rayon d'un kilomètre, représenté par le cercle de la première couronne. Quelle que soit la situation exacte du bocage, dans ce cercle, la valeur de la cotation est la même : 2.

Patrick Doby demande si les cercles autour de la butte de Mons-en-Pévèle ont la même valeur que les cercles situés autour du bois de Phalempin.

Daniel Petit rappelle que le premier cercle autour de la butte de Mons-en-Pévèle vaut 2 et le second, 1 ; tandis que le premier cercle autour de la forêt de Phalempin vaut 5, puis 4, 3, 2, 1.

Sur les résultats de la cotation des fuseaux en fonction des critères d'évaluation :

⁶ Cf. Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014.

Dominique Merlin indique qu'une cotation des fuseaux par couleurs sera présentée à la réunion d'Inter-commissions. Elle propose :

- en orange, les fuseaux défavorables aux milieux naturels ;
- en jaune, les fuseaux neutres ;
- en vert, les fuseaux plutôt favorables.

Norah Morton estime que la présentation est plus claire que celle de la commission précédente⁷.

Patrick Doby demande si les valeurs les plus faibles correspondent aux moins impactantes.

Christophe Hildebrand répond que oui, pour la thématique Milieux Naturels.

Vincent Leville demande s'il est confirmé que le passage de la ligne le long du TGV (fuseau Est de l'Arrageois) comporte plus d'impacts parce qu'il s'agit d'un secteur boisé. Cet élément ne ressort pas des résultats de la cotation.

Gaëtan Cavitte explique qu'il n'est pas possible de différencier les fuseaux. Par exemple, le busard fréquente essentiellement la plaine tandis que des cortèges d'oiseaux plus communs parcourent le linéaire boisé le long de la ligne TGV qui n'attire pas d'espèces protégées.

Vincent Leville estime, que, par conséquent, la position de la commission Milieux Naturels ne peut qu'être de dire que les fuseaux de l'Arrageois se valent.

Christine Lombard souligne qu'il faudra tout de même attribuer une couleur aux trois fuseaux de l'Arrageois pour indiquer leur niveau de sensibilité.

Vincent Leville ajoute qu'il appartiendra à d'autres thématiques de différencier les fuseaux de l'Arrageois.

Christophe Hildebrand considère que la position de la commission Milieux Naturels sera de préférer un passage à l'est plutôt qu'à l'ouest de la Pévèle.

Bernard Féry demande s'il faut attribuer des intensités de couleurs différentes à chacun des secteurs.

Vincent Leville estime que « favorable », « neutre » et « plutôt favorable » correspondent à la position de la commission. De ce fait, attribuer la couleur jaune aux fuseaux de l'Arrageois signifie ne pas se positionner sur les différents fuseaux. De même, pour la partie centrale, la couleur sera jaune car la commission ne prend pas position.

Au contraire, s'agissant de la Pévèle, la commission devra dire pour quels fuseaux elle est défavorable, favorable ou neutre.

Jean-Louis Carlier ajoute que quel que soit le fuseau qui sera choisi dans l'Arrageois, il n'aura aucune influence sur le choix définitif du fuseau pévélois.

Dans la Pévèle, il est nécessaire de déterminer quels chiffres correspondent à une position très défavorable ou légèrement défavorable.

Patrick Doby demande si les évaluations et la classification intègrent la réduction des impacts liée aux balises. Il ajoute que si le balisage a un impact paysager, il ne sera pas visible dans le bois de Phalempin.

Christophe Hildebrand estime que ce travail est du ressort de la commission Paysages.

Il ajoute que le balisage est une mesure compensatoire qui n'est pas systématiquement installée sur toute la ligne électrique et ne permet pas de supprimer les impacts. A ce stade, il s'agit d'étudier les

⁷ [Cf. Compte-rendu de la Commission Milieux Naturels n°8 du 17 février 2014.](#)

chiffres bruts de l'impact causé par la ligne, sans compensation. L'opportunité de compenser ou non ces impacts dépendra du choix d'un FMI par l'Inter-Commissions.

Christine Lombard rappelle que, par exemple, l'évaluation de l'intérêt patrimonial des fuseaux ne concerne pas seulement les oiseaux. C'est pourquoi elle propose d'estimer si les classifications des fuseaux potentiels en fonction des deux critères - patrimonialité et impact sur les oiseaux - sont les mêmes.

Vincent Leville rappelle que l'esprit de la commission est de suivre le principe « Eviter, réduire et compenser » les impacts de la ligne sur l'environnement. Au moment du choix d'un fuseau de moindre impact, il s'agit d'éviter ces impacts. Si, pour finir, le fuseau choisi en Inter-commissions impacte les milieux naturels, alors viendront les questions de la réduction (balises) et de la compensation des impacts.

Jean-Louis Carlier indique que la décision pourra toutefois prendre en compte les possibilités de réduire et de compenser les impacts. Ce choix sera fait lors de la réunion d'Inter-commissions, à partir des résultats des travaux de chaque commission.

Patrick Doby estime que chaque problème comporte une solution.

Vincent Leville souligne qu'il n'est pas possible de recréer la nature, même en plantant de nouveau.

Sophie Grassien est d'accord avec les propositions d'évaluation des fuseaux : favorables, neutres ou défavorables.

Christophe Hildebrand insiste sur la nécessité de réfléchir, dans un premier temps, à éviter les impacts de la ligne.

Claude Chardonnet retient que la position de la commission sur les fuseaux de l'Arrageois et du Bassin Minier serait plutôt neutre, c'est-à-dire jaune.

Vincent Leville estime que la cotation des fuseaux en fonction de leur intérêt patrimonial semble plutôt cohérente avec la cotation en fonction de leur proximité avec les zones ornithologiques.

Dominique Merlin et Christine Lombard proposent de répartir les cotations et les couleurs en trois classes :

Vert (favorable) : < 3

Jaune (neutre) : ≥ 3 et $\leq 3,03$

Orange (défavorable) : $> 3,03$

Christophe Hildebrand propose d'utiliser une gradation de couleurs : jaune, orange et rouge.

Les participants s'accordent sur les couleurs orange, jaune et vert.

Vianney Cappoen demande si ces couleurs seront reprises par les autres commissions.

Claude Chardonnet acquiesce.

Vincent Leville propose de regrouper les évaluations des deux critères en tenant compte de la notation la plus défavorable. Il faut que les résultats soient synthétisés en une information à partir de laquelle donner un avis final de la commission.

Daniel Petit propose de classer les fuseaux des plus favorables aux plus défavorables pour chaque critère (intérêt patrimonial et attractivité pour les oiseaux) afin de pouvoir les comparer et ne prendre en compte que la valeur la plus forte.

Claude Chardonnet propose d'utiliser l'évaluation de l'attractivité ornithologique des milieux traversés pour tempérer l'évaluation de l'intérêt patrimonial des fuseaux qui intègre aussi les oiseaux. Il n'y aurait qu'une seule colonne, qui pourra être expliquée en évoquant les deux critères.

Jean-Louis Carlier estime que présenter trois colonnes est plus éclairant.

Dominique Merlin ajoute que présenter tous les résultats permettrait de mettre en valeur l'attention accordée aux impacts sur les oiseaux.

Claude Chardonnet considère que ce n'est pas incompatible : il s'agit, d'une part, de présenter les résultats dans un tableau et, d'autre part, de présenter la position de la commission, grâce à des couleurs.

Norah Morton s'interroge sur la valeur de la position « neutre » de la commission : est-elle vraiment neutre, notamment s'agissant des fuseaux jaunes dans la Pévèle ?

Vincent Leville note que « neutre » ne signifie pas qu'il n'y a pas d'impacts.

Christophe Hildebrand suggère de ne pas employer le terme « neutre ».

Claude Chardonnet propose d'utiliser « choix indifférent ».

Christophe Hildebrand considère que « choix indifférent » devrait plutôt être utilisé pour la classe verte.

Christophe Hildebrand estime que la commission devrait plutôt se positionner de manière indifférente sur les quatre fuseaux de l'Est de la Pévèle, de faibles impacts.

Au titre de l'environnement et du Conseil Général, il juge qu'il vaut mieux que la ligne passe par un des fuseaux Est.

Vincent Leville propose que la commission se positionne en faveur des fuseaux verts. La couleur orange désigne les fuseaux pour lesquels sa position est défavorable. En jaune, seraient représentées des solutions de compromis.

Norah Morton se propose de mettre plus d'accent sur les impacts des fuseaux Est.

Claude Chardonnet insiste sur l'intérêt de procéder par étape dans l'appréciation de la commission :

- d'abord, la qualification qui s'exprime à travers la couleur ;
- ensuite l'expression éventuelle de la préférence : entre des fuseaux d'une même classe et d'une même couleur, la commission peut toutefois exprimer une préférence.

Norah Morton propose les classes suivantes :

Vert (favorable) : < 2,9

Jaune (neutre) : ≥2,9 et ≤3

Orange (défavorable) : >3

Les participants acceptent sa proposition et procèdent aux qualifications suivantes reportées par **Christine Lombard** sur le tableau :

Fuseaux	Critère Patrimonialité	Critère Attractivité	Synthèse
Est 1			
Est 2			
Est 3			
Est 4			
Est-Ouest 1			
Est-Ouest 2			
Ouest 1			
Ouest 2			
Ouest 3			

Vianney Cappoen demande si sa proposition de passage par la forêt de Phalempin est intégrée à l'évaluation du fuseau Ouest 1.

Christophe Hildebrand rappelle qu'il s'agit d'une étude du fuseau et non du tracé.

Vincent Levive demande quelles compensations sont envisagées au titre des milieux naturels.

Jean-Louis Carlier indique que les impacts de la ligne sur les milieux naturels concernent l'avifaune, la flore et la petite faune.

Concernant l'avifaune, des mesures de réductions seront envisagées.

Si un fuseau classé orange est choisi, alors des compensations pourront être mises en œuvre, en s'appuyant sur une étude complémentaire plus détaillée. L'essentiel des mesures d'évitement et de réduction résultera du choix du tracé et de la manière de construire la ligne électrique et d'implanter les pylônes. Les mesures compensatoires ne peuvent pas être déterminées précisément aujourd'hui.

Vers la réunion d'Inter-commissions

Jean-Louis Carlier clôt la réunion de la commission Milieux Naturels. Il informe les participants que la prochaine réunion d'Inter-commissions se tiendra le 28 avril 2014. Elle réunira des représentants des différentes commissions. Des représentants des différents secteurs pourront aussi y participer.

Bernard Féry rappelle que l'Inter-commissions réunit des experts sur le thème de la commission. Il demande à Messieurs Cappoen et Doby s'ils comptent représenter la commission Paysages ou le secteur de la Pévèle.

Patrick Doby souligne que son regard neuf pourrait être utile à la concertation.

Christophe Hildebrand estime que Messieurs Doby et Cappoen ne sont pas neutres car ils portent une proposition, liée à leur positionnement personnel.

Jean-Louis Carlier comprend que le garant souhaite préserver les principes d'équivalence et d'équité. Sous réserve d'un nombre limité de participants à la réunion d'Inter-commissions, il juge que Monsieur Doby pourrait représenter le secteur Ouest de la Pévèle car il a su rester objectif, lors de la présente réunion. Monsieur Cappoen peut également assister à l'Inter-commissions, au titre de sa participation à la commission Paysages. Il fera aussi intervenir un représentant des fuseaux de l'est de la Pévèle. Christophe Hildebrand et Vincent Levive représenteront la commission Milieux Naturels.

Fin de la réunion : 12h45.